



SINISTRE CATASTROPHE NATURELLE NON DECLARE SUR ACTE DE VENTE

Par Monestoy

J'ai acheté une maison début janvier 2016.

Je viens de découvrir que cette maison a subi des dommages suite à une catastrophe naturelle (tornade) déclarée en Préfecture en juin 2006. Or le vendeur (propriétaire de cette maison depuis sa construction 2003) a déclaré sur l'acte de vente, qu'aucun sinistre n'avait eu lieu ... Ce qui est faux.

Que puis je faire ?